

NOTICE D'INSCRIPTION ÉLÈVE AU BACCALAURÉAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

SERIES ES (Economique et Sociale), L (Littéraire), S (Scientifique)

SERIE STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

CANDIDATS NON CNED des établissements homologués et non homologués

SESSION 2017

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Division des examens et
Concours
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex

Note à distribuer aux élèves de terminale

Dossier suivi par Mme Fabienne DARHI
examens@lycee-blaise-pascal.com

Centre d'examens du lycée Blaise Pascal d'ABIDJAN

ATTENTION ! L'INSCRIPTION AU BACCALAURÉAT RELÈVE DE VOTRE RESPONSABILITÉ
Ce document est donc à lire très attentivement et à conserver.

POURQUOI S'INSCRIRE :

Le baccalauréat comporte de nombreuses spécialités et options, contrairement aux autres examens. Vous devez donc les préciser à l'inscription. Vous pouvez aussi choisir jusqu'à 2 épreuves facultatives.

C'EST QUAND ? ET OÙ ? Entre le **07 novembre 2016 et le **02 décembre 2016**. **ATTENTION : cela se passe uniquement dans votre établissement scolaire selon un calendrier établi par votre lycée.****

Procédure d'inscription :

L'inscription se déroule en ligne sur l'application INSCRINET et **sur un ordinateur de votre lycée**. Pour cela, il vous faut votre relevé de notes des épreuves anticipées de la session 2016 (pour les redoublants, le dernier relevé de notes du baccalauréat) où figure le n° d'inscription à reporter. Vous faites votre saisie, vous validez chaque page pour accéder à la suivante.

Toute erreur en cours de saisie doit être corrigée avant la date limite ci-dessus. En cas de doute ou de problème, signalez-le à votre établissement.

Une fois la saisie terminée, un numéro d'inscription s'affiche à l'écran notez-le. Sinon, il faut recommencer toute la procédure.

Pièces à joindre à la confirmation d'inscription :

OBLIGATOIRE:

- ✓ la fiche de renseignement du candidat
- ✓ copie de la pièce d'identité ou attestation d'identité ou passeport en cours de validité ;
- ✓ copie du relevé de notes des épreuves anticipées de la session 2016 ;

Pour les candidats de nationalité française âgés de 16 à 25 ans au moment de l'inscription :

- ✓ copie de l'attestation de recensement (à demander au Consulat) ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ;

SELON LE CAS :

- ✓ certificat médical d'inaptitude totale ou partielle signé par le Dr Vanié (médecin référent de l'Ambassade de France) ;
- ✓ copie du relevé de notes des épreuves terminales pour les candidats ayant échoué au BAC à la session 2016 ;
- ✓ confirmation d'inscription au CNED si le candidat suit un enseignement qui n'est pas assuré par son établissement (exemple LV2 ou LV3) ;
- ✓ demande de conservation des notes supérieures ou égales à 10 sur 20 pour les élèves redoublants.

COMMENT BIEN VÉRIFIER VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

L'identité du candidat :

Les noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent correspondre à ceux de votre pièce d'identité qui sera présentée le jour des épreuves. Si ce n'est pas le cas, **rectifiez l'erreur en rouge** et joignez une copie de votre pièce d'identité avec la confirmation d'inscription.

Le numéro d'inscription est celui indiqué sur le relevé de notes des épreuves anticipées (ou de terminale).

Téléphone et mail :

Sont des informations indispensables à renseigner obligatoirement pour un meilleur suivi de votre dossier. Faites attention à les saisir correctement.

Choix de spécialité :

Attention à la saisie : le bouton sélectionne par défaut la première spécialité. Une erreur de choix peut être très grave de conséquence !!! Votre affectation et vos épreuves en dépendent

Aucun changement ne sera accepté après la date de retour de la confirmation d'inscription.

Les notes des épreuves anticipées :

Les notes obtenues aux épreuves anticipées de 1ère sont automatiquement reportées pour l'obtention du baccalauréat 2017 (sauf en cas de changement d'académie).

En cas d'anomalie ou de changement d'académie, joignez votre relevé de notes de 1ère ou le dernier relevé de notes du baccalauréat pour les redoublants de terminale.

Langues vivantes :

Vérifiez la LV1 et la LV2 que vous présenterez au baccalauréat.

Pour la série L : ATTENTION ! La littérature étrangère en langue étrangère (LELE) se rapporte à votre LV1 ou LV2. Si vous inversez vos LV1 et LV2 au baccalauréat, vérifiez que la LELE soit celle que vous suivez en classe

Epreuves facultatives :

ATTENTION : Les épreuves facultatives sont difficiles, demandent une haute technicité et des exigences particulières. Vérifiez bien l'ordre de ces 2 épreuves : pour la première le nombre de points > 10 est x 2 (x 3 pour le latin et le grec), pour la 2e x 1.

Il n'est pas possible de choisir 2 épreuves facultatives d'arts, 2 épreuves facultatives sportives, 2 langues vivantes facultatives.

Si après votre inscription, vous décidez de ne plus vous présenter à une épreuve facultative, vous serez considéré absent, avec la note de **zéro**.

Liste des épreuves facultatives autorisées au centre d'Abidjan. ATTENTION l'enseignement doit être obligatoirement suivi pendant l'année scolaire en classe ou par le CNED :

Baccalauréat Général :

LV3

LCA Latin

LCA Grec

Arts plastiques

EPS

Baccalauréat Technologique :

EPS

Arts Plastiques

RELISEZ ATTENTIVEMENT VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- ✓ elle engage votre choix d'épreuves
- ✓ elle doit être signée par le candidat et par le père ou la mère si le candidat est mineur
- ✓ si elle est modifiée, elle doit être rééditée. S'il n'est pas possible de la rééditer mais que vous constatez une erreur, modifiez-la en rouge
- ✓ elle a un caractère DÉFINITIF et IRRÉVERSIBLE : une fois signée et remise à votre établissement, aucune modification ne pourra être prise en compte, même en cas d'erreur

- ✓ l'original de la dernière confirmation d'inscription édité et signé doit être remis à l'établissement, avec toutes les pièces justificatives. Si les documents demandés ne sont pas fournis à votre établissement avant le 02 décembre 2016, votre candidature ne pourra pas être prise en compte
- ✓ afin d'éviter toute contestation ultérieure, faites une copie de votre confirmation d'inscription signée et conservez-la soigneusement

POINTS PARTICULIERS

1. Langue vivante 1 ou 2 non enseignée dans l'établissement ou si vous êtes en établissement non homologué :
La partie orale est une épreuve ponctuelle d'expression orale de 10' (20' en série L) qui se déroule en fin d'année au mois de juin. Si la langue n'est pas enseignée dans l'établissement elle peut se dérouler en visioconférence.

2. Education Physique et Sportive (EPS) :

Tout candidat apte en établissement homologué passe l'EPS en cours d'année en CCF. Les candidats des établissements non homologués passent l'épreuve d'EPS en ponctuel au mois de juin au lycée français Blaise Pascal.

En cas d'aptitude partielle ou d'inaptitude totale à la pratique de l'EPS : le certificat médical est obligatoire et doit être dûment rempli et signé par le Dr Vanié, médecin référent de l'ambassade de France en début d'année scolaire. Ensuite, ce certificat doit être joint au dossier d'inscription du candidat. A défaut de certificat médical le candidat sera inscrit automatiquement aux épreuves d'EPS qu'il subira au mois de juin 2017.

3. Changement de série, redoublement, candidat déjà bachelier : demander les renseignements au bureau des examens.

4. Transfert de dossier vers un autre établissement (ou une autre académie) :

En cas de déménagement, vous devez effectuer une demande de transfert auprès de votre établissement d'origine qui transmettra votre dossier au bureau des examens. **Aucun transfert ne sera accepté après le vendredi 31 mars 2017 (date ministérielle) quel que soit le motif invoqué.**

5. Dérogation :

Seuls les candidats qui ont échoué au baccalauréat à la session 2016 ont le choix de garder les notes des épreuves anticipées ou de reprendre la totalité (sauf les TPE) ou une partie des épreuves anticipées.

6. Candidats en situation de handicap :

A la rubrique Handicap : vous devrez préciser « HANDICAPE ».

La demande pour laquelle vous avez obtenu une décision en première est valable pour les épreuves terminales sauf si vous avez besoin d'aménagements complémentaires ou différents. Auquel cas, il faudra établir un nouveau dossier. Les demandes doivent être adressées dès à présent à votre chef d'établissement.

7 – Bénéfice des notes :

Le bénéfice de la conservation des notes est prévu par le code de l'éducation (article D.334-13 pour le baccalauréat général et article D.336-13 pour le baccalauréat technologique)

Les candidats concernés sont les candidats qui ont échoué au baccalauréat à la session 2016 et qui se présentent dans la même série à la session 2017.

Ces candidats peuvent conserver les notes égales ou supérieures à la moyenne de dix sur vingt points obtenues aux épreuves écrites, orales ou pratiques, obligatoires et facultatives **du premier groupe d'épreuves.**

Le candidat concerné fait la demande écrite en remplissant la **DEMANDE DE CONSERVATION DES NOTES PENDANT 5 ANS.**

8. Calendrier, date et lieu des épreuves :

Ces renseignements seront précisés sur votre convocation courant mai 2017.


La Rectrice et par délégation
Le chef de centre d'examens
Didier LEROY-LUSSON